

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 06986
Numéro SIREN : 531 302 263
Nom ou dénomination : A.B.E.C 75

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2020 sous le numéro de dépôt 3852

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 14-01-2020

N° DE DEPOT : 2020R003852

N° GESTION : 2011B06986

N° SIREN : 531302263

DENOMINATION : A.B.E.C 75

ADRESSE : 52 boulevard de Sébastopol 75003 Paris

DATE D'ACTE : 28-06-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

«ABEC 75 »
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 800 euros
Siège Social : 78 rue d'Hauteville 75010 PARIS
RCS PARIS B 531 302 263

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUIN 2019

L'an 2019,
Le 28 juin,
A 10 h 30,

Les associés de la SAS ABEC 75, société par actions simplifiée au capital de 1 800 EUROS, divisé en 180 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, 78 rue d'Hauteville 75010 PARIS, sur convocation du président Monsieur ABITBOL José.

ETAIENT PRESENTS ;

- Monsieur ARFI Stéphane	88 ACTIONS
- SARL ABITBOL ET ASSOCIES	92 ACTIONS

TOTAL égal au nombre d'actions composant le capital social : 180 ACTIONS

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ABITBOL José.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Quitus de la présidence,
- Démission du président,
- Nomination du nouveau président en remplacement de Monsieur ABITBOL José, démissionnaire,
- Transfert de siège social
- Cession d'actions
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Jor

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Monsieur ABITBOL José a signifié par courrier en date du 10 juin dernier, qu'il ne souhaite plus exercer désormais les fonctions de président de la Société. Il a présenté sa démission à l'assemblée.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur ABITBOL José de ses fonctions de président en date du 30 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à Monsieur ABITBOL José, président, pour sa gestion au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de président Monsieur TIBI Francis, demeurant au 6 rue Joseph Kosma 75019 PARIS, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur TIBI Francis déclare qu'il accepte les fonctions de président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

Il est pris acte par les associés du transfert de siège social de la Société, qui sera désormais situé au 52, boulevard de Sébastopol 75003 PARIS, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 78, rue d'Hauteville 75010 PARIS à compter du 1^{er} juillet 2019.

Cette résolution est adoptée par les associés.

37

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence du transfert de siège sociale, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

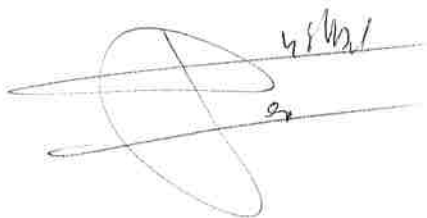
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le Président

Monsieur ABITBOL José

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Abitbol', written over two horizontal lines.